Page 1/2

74 AVENUE DU MARECHAL GALLIENI 06400 CANNES - 04 92 99 10 01

# AGENDA 21 : ZOOM SUR LE SCOLAIRE

Le terme d'Agenda 21 a vu le jour lors du sommet de la Terre de Rio en 1992. Les Agendas 21 se veulent être une réponse à une menace environnementale, ainsi qu'une aspiration à un monde plus humain. Ils fixent les engagements et les rendez-vous en faveur de la planète pour le 21<sup>leme</sup> siècle et se déclinent à l'échelle d'une région, d'un département, d'une communauté de communes, d'une ville, ou encore d'un établissement scolaire.

## Participation, concertation et transversalité

En effet, cette démarche, qui s'inscrit dans le projet d'établissement, peut concerner une école primaire, un collège, un lycée ou un établissement d'enseignement supérieur. Elle s'appuie sur les principes de :

- Participation et concertation de tous les acteurs. On est dans une logique remontante plutôt que descendante où chacun apporte sa contribution et n'est pas un simple "consommateur" ce qui exclut toute démarche imposée.
- Transversalité. Les actions seront menées de façon transversale, en tenant compte de l'interdépendance des phénomènes.
- Transparence et partage de l'information.

De nombreux acteurs sont mobilisés par la mise en place d'un agenda 21 scolaire : le chef d'établissement, le conseil d'établissement, les enseignants, les élèves, l'intendant, les personnels non enseignant, les parents d'élèves, l'Académie, la collectivité territoriale compétente, les fournisseurs et prestataires...

Le projet peut être accompagné et soutenu, y compris financièrement, par des partenaires tels que les ministères et établissements publics (ADEME, Jeunesse et Sport...), les collectivités territoriales (financements, aides techniques), les associations, les entreprises locales, la presse locale. En région PACA, 9 lycées pilotes se sont engagés dans la mise en place d'un Agenda 21 scolaire pour l'année scolaire 2007/2008.



## Une logique de projet

Un agenda 21 doit être mené dans une logique de projet et un comité de pilotage doit être mis en place à cet effet. Il réunit les représentants de la communauté et doit idéalement être présidé par le chef d'établissement. Ce comité est chargé de l'organisation générale de l'agenda qui comprend, entre autre, des missions telles que la définition du calendrier, la définition des cadres d'intervention pédagogiques, l'organisation de la concertation, la définition des axes de progrès jusqu'à la soumission des plans d'actions au conseil d'établissement. Cette pédagogie de projet permet aux enfants et aux jeunes d'apprendre à se questionner, à débattre, à se concerter, s'exprimer, enquêter, faire des choix et surtout des propositions à leur niveau.

## Quelques chiffres

- En France, 70 % des enfants du primaire se rendent à l'école en voiture (ADEME)
- Un repas parcourt en moyenne 3000 km avant d'arriver dans l'assiette
- Aujourd'hui, 1/6 de la population mondiale n'est jamais allée à l'école. En France, 20 % de la population a de grandes difficultés de lecture (Agenda21 Orléans)
- Un degré Celsius supplémentaire dans l'établissement entraîne, en moyenne, une surconsommation de 7 % d'énergie.
- En France, une école utilise chaque jour jusqu'à 100 L. d'eau par élève en moyenne Comite 21)

COMITE2 0365176100504/GFC/MJL

Page 2/2



74 AVENUE DU MARECHAL GALLIENI 06400 CANNES - 04 92 99 10 01

## Un diagnostic partagé

Un état des lieux de l'établissement est mené impliquant tous les acteurs. Sur la base de cet état des lieux, les axes de progrès à investir sont définis, en concertation avec tous les acteurs et partenaires. Un projet de texte d'Agenda 21 est alors rédigé, puis le lancement peut avoir lieu.

Les résultats du plan d'actions seront ensuite évalués de manière périodique.

## Les associations, support de la démarche

De nombreuses associations ont acquis un savoir faire reconnu par l'Education Nationale pour la formation des enseignants à la conduite d'Agenda 21, ainsi que pour l'accompagnement, l'organisation et la mise en place de l'Agenda 21. Les associations peuvent également intervenir pour apporter leur expertise sur des actions spécifiques de l'Agenda 21, comme par exemple l'eau, l'énergie, l'alimentation, les droits des enfants, la coopération internationale, ...



eportage

#### Témoignage du Lycée de l'Isle-sur-la-Sorgue

Interview de Jean-christophe Duval (JCD), Proviseur adjoint, réalisé par Christiane Fourment (CF)

Le lycée de l'Isle-sur-la-Sorgue fait partie des 9 lycées pilotes pour la mise en place d'Agenda 21 scolaires en régior PACA

#### CF : Etes-vous aidé dans la démarche par un organisme extérieur ?

JCD : Le cabinet M&C durable a été mis à disposition par la région PACA. Il suit la démarche, l'organisation, le respect du calendrier et fait la jonction entre l'établissement scolaire et la région lors des commissions. Il établit les contacts avec les associations locales pour les actions qui concernent le volet social.

La démarche part d'une logique qui n'est pas naturelle au quotidien et qui repose sur la motivation des gens, d'où l'intérêt de bénéficier de l'aide d'un cabinet conseil.

#### CF : Est-ce-que l'Agenda 21 s'appuie sur des initiatives déjà présentes et établies au sein du lycée ?

JCD : La démarche avait déjà été impulsée par l'équipe de direction précédente. Il s'agissait de démarches ponctuelles dans le cadre du label éco-lycée. La démarche Agenda 21 s'appuie donc sur ce terreau de sensibilisation. Mais elle est plus vaste et plus structurée. Ce qui fait aussi qu'elle s'avère parfois difficile pour les lycées car une telle démarche n'est pas toujours dans les habitudes des établissements scolaires.

#### CF : A quel stade en êtes-vous. Les axes de progrès ont-ils été définis ?

JCD : Le projet en est à la phase de diagnostic partagé à laquelle participent des élèves, des enseignants, des personnels techniques et l'équipe de direction. Nous nous orientons vers les thèmes suivants : déchets, énergie, diversité culturelle Les actions à mettre en place restent à définir.

#### CF : Les élèves sont-ils partie prenante de la démarche ?

JCD : Il y a dans le lycée une culture forte d'implication des élèves. Il existe des formations des délégués, Chaque classi comprend 2 délégués et un éco-délégué. Les élèves ont trouvé naturellement leur place dans la démarche.

#### CF : Qu'est-ce-que le projet apporte au lycée et à sa communauté ?

JCD : Le résultat est positif, mais on se situe à une phase de tournant pour les établissements scolaires qui se sont lancés dans les Agenda 21. Si l'on reste sur des actions ponctuelles, on risque de faire face à un essoufflement. Il faut arriver à une véritable démarche globale. C'est un visa management qui doit impliquer tout le livée dans l'Agenda 21.



### Références et informations

Guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire (édité par le comité21)

> www.comite21.org www.objectif21.org www.agenda21france.org www.eco-école.org

Article réalisé par Christiane Fourment